Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 029-212901847-20260223-PLOU26_NR02-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mille vingt-six, le dix février, le Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mme Aline CHEVAUCHER, Présidente.

Nombre de membres :
En exercice : 9
Présents : 9
Votants : 9

Etaient présents : Aline CHEVAUCHER, Présidente, Anne MARC, Vice-Présidente, Hélène GUENA, Annie MIOSSEC, Pierre KERHOAS, Hélène BEAUMIN, Marie Yvonne LE MESTRE, Daniel PICART, Emmanuella de la SERRE

Date de la convocation : 3 février 2026

Madame Anne MARC a été nommée secrétaire.

Affectation des résultats 2025

Après avoir donné lecture du compte administratif 2025,

Après avoir constaté un excédent de fonctionnement de 6 730,57 euros,

Madame la Présidente propose d'affecter le résultat de fonctionnement de 6 730,57 euros, à l'article 002 « Excédent de fonctionnement reporté » du budget primitif 2026.

Après avoir délibéré,

La commission, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement de 6 730,57 euros à l'article 002 « Excédent de fonctionnement reporté » du budget primitif 2026.

Aline CHEVAUCHER, Présidente

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
PLOUENAN
29